

Cadre référentiel de l'étude [Préface]

Sahi L., Ilbert H.

in

Ilbert H. (ed.), Hoxha V. (ed.), Sahi L. (ed.), Courivaud A. (ed.), Chailan C. (ed.).
Le marché des plantes aromatiques et médicinales : analyse des tendances du marché mondial et des stratégies économiques en Albanie et en Algérie

Montpellier : CIHEAM / FranceAgriMer

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 73

2016

pages 5-15

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00007153>

To cite this article / Pour citer cet article

Sahi L., Ilbert H. **Cadre référentiel de l'étude [Préface]**. In : Ilbert H. (ed.), Hoxha V. (ed.), Sahi L. (ed.), Courivaud A. (ed.), Chailan C. (ed.). *Le marché des plantes aromatiques et médicinales : analyse des tendances du marché mondial et des stratégies économiques en Albanie et en Algérie*. Montpellier : CIHEAM / FranceAgriMer, 2016. p. 5-15 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 73)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Préface : cadre référentiel de l'étude

Lamia Sahi et Hélène Ilbert

Cette étude porte sur le marché mondial des plantes aromatiques et médicinales et sur la position de l'Albanie et de l'Algérie.

Elle a pour objectif de faire le point sur les tendances du marché et leurs dynamiques organisationnelles. Il s'agit en particulier d'analyser les circuits de commercialisation et les stratégies des acteurs clés en termes économiques ou en termes d'usages.

L'étude est réalisée par Hélène Ilbert, Directrice de Recherche au CIHEAM-IAMM, par Monsieur Valter Hoxha, Docteur de Troisième Cycle en géographie rurale, chargé d'étude au CIHEAM-IAMM et par Mademoiselle Lamia Sahi, Docteur de Troisième Cycle en Sciences de gestion, chargée d'étude au CIHEAM-IAMM. La direction de l'étude est assurée par Madame Hélène Ilbert (CIHEAM-IAMM) en coordination avec Mademoiselle Alix Courivaud, chargée de mission et Monsieur Claude Chailan, Délégué filière PPAM à FranceAgriMer.

I – Description du commanditaire de l'étude : FranceAgriMer

L'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer, également appelé FranceAgriMer est issu de la fusion, au 1^{er} avril 2009, de cinq offices agricoles sectoriels : l'ONIGC (ex-office des grandes cultures), l'ONIEP (ex-office des viandes et du lait), VINIFLHOR (ex-office du vin, des fruits et légumes), l'OFIMER (ex-office des produits de la mer) et l'ONIPPAM (ex-office des plantes à parfum, aromatiques et médicinales) et du service des nouvelles des marchés. Il exerce ses missions pour le compte de l'État, en lien avec le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Grâce au dialogue permanent qu'il suscite auprès des filières de l'agriculture et de la forêt, l'établissement constitue le lieu privilégié des échanges entre ces dernières et les pouvoirs publics, se positionnant ainsi comme le partenaire incontournable de la concertation et d'arbitrage et l'intermédiaire entre les filières et l'État.

FranceAgriMer compte aujourd'hui 1 169 personnes, il est doté d'un conseil d'administration, d'un comité de direction et de onze conseils spécialisés :

- Le conseil d'administration préside au fonctionnement de l'établissement et organise les interventions en faveur des filières, constitué d'un président, des parlementaires, des représentants de l'État et d'établissements publics, les présidents des onze conseils spécialisés des filières, des représentants des organisations agricoles et de la pêche, ainsi que des représentants du commerce de gros et du secteur aval.
- Le comité de direction met en œuvre les décisions prises au sein du conseil d'administration et des conseils spécialisés des filières.
- Les onze conseils spécialisés rassemblant représentants professionnels et pouvoirs publics, constituent les lieux d'échanges et de dialogue pour les différentes filières.

L'ordre de cette organisation est principalement de favoriser la concertation au sein des filières de l'agriculture et de la forêt, d'assurer la connaissance et l'organisation des marchés, ainsi que de gérer les aides publiques nationales et communautaires.

II – Les missions de FranceAgriMer

L'ensemble des filières agricoles et de la pêche française sont ainsi rassemblées et fédérées au sein de cet établissement, qui est amené à communiquer tant auprès des opérateurs professionnels que des pouvoirs publics. Ces missions consistent à :

- assurer un suivi des marchés et proposer des expertises économiques qui permettent aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement. Un budget d'environ 6 millions d'euros a été consacré à l'acquisition de données et aux études économiques durant la période de 2013¹.
- organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- favoriser l'organisation des producteurs et la coopération avec les régions ;
- contribuer à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.
- gérer les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires. En 2014, près de 606 millions d'euros d'aides ont été versés aux

¹ Plaquette FranceAgriMer 2013

filiales de l'agriculture et de la pêche, dont 70% d'aides communautaires et 30% d'aides nationales².

III – L'apport de FranceAgriMer et le développement de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

FranceAgriMer accompagne financièrement le développement et l'organisation de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM).

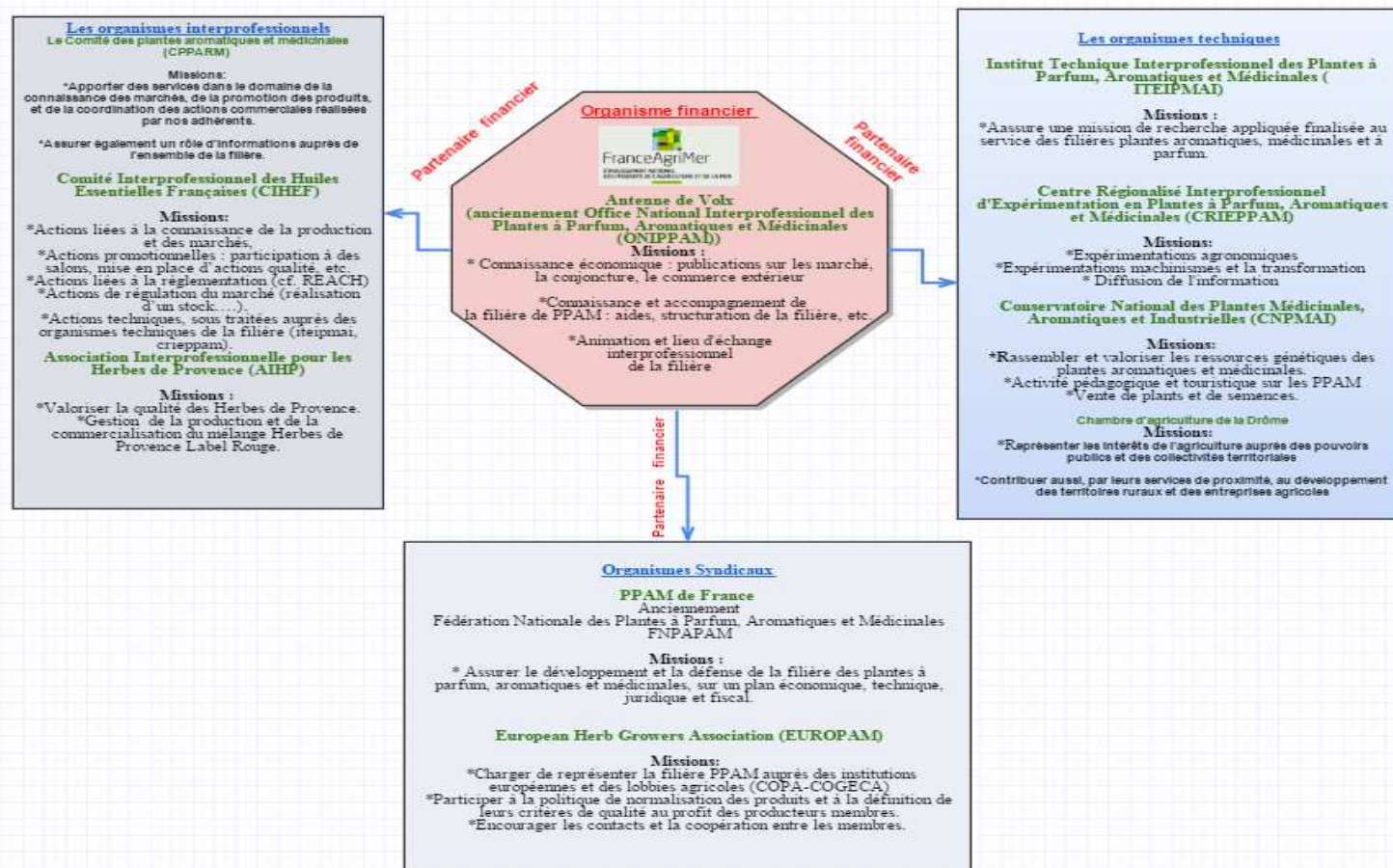
1. Organisation du secteur

Au sein de FranceAgriMer, l'antenne nationale de Volx, anciennement Office National Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (ONIPPAM), créé en 1983, a conservé son rôle d'animation et d'expertise de la filière PPAM, ses missions sont spécifiquement centrées sur le développement des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, ainsi que sur les plantes méditerranéennes telles que le riz ou l'huile d'olive. Son rôle consiste notamment à suivre l'évolution des productions et des marchés des plantes à parfum, aromatiques et médicinales ainsi que les aspects réglementaires, techniques, scientifiques, promotionnels et de diffusion d'informations les concernant.

L'antenne de Volx de FranceAgriMer gère également des crédits d'intervention de l'Etat français, en ce sens cette délégation est le partenaire financier incontournable d'un certain nombre d'organismes très actifs dans la filière des PPAM (figure 1). L'antenne est dotée d'un pôle « aides » qui assure la gestion des aides financières, l'appui technique aux projets, ainsi que l'appui à la structuration de la filière. Deuxièmement, le pôle « marchés » est chargé d'étudier la conjoncture économique française et les échanges extérieurs.

² Rapport d'activité de FranceAgriMer 2014.

Figure 0. 1. Les organismes de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales



2. Dispositifs d'aide

Les aides octroyées par FranceAgriMer sont destinées aux organismes réalisant des opérations à caractère collectif ou directement aux opérateurs pour leurs actions spécifiques. Des programmes d'actions précisant les conditions d'accompagnement des porteurs de projets sont discutés et validés par le conseil spécialisé de la filière PPAM. Au titre de l'année 2014, nous pouvons citer les aides suivantes :

a] Aide au développement de productions de qualité

Ces aides sont mises en œuvre sous couvert de la décision de la Commission européenne, enregistrée sous le numéro SA 33090. Elles ont pour objet de permettre aux producteurs de PPAM de :

- réaliser des études de marché ou de faisabilité liées à la mise en place de signes officiels de qualité,
- préparer les demandes de reconnaissance de signes officiels de qualité reconnus par la réglementation européenne,
- mettre en place des systèmes de traçabilité, d'analyse des risques (HACCP) et de respect des normes d'authenticité, ainsi que la certification initiale de ces systèmes effectuée par des organismes tiers,
- accompagner la recherche de références technico-économiques en agriculture biologique,
- réaliser des études prospectives afin d'identifier les démarches de qualité et de développement durable adaptées à la filière PPAM.

b] Aide à la réalisation d'actions d'assistance technique

Le champ d'intervention de FranceAgriMer dans le domaine de l'assistance technique à la filière des PPAM est très étendu tout en étant restreint aux respects des engagements pris dans le cadre de la demande d'exemption auprès de la Commission européenne. Ces aides portent essentiellement sur :

- l'appui technique aux agriculteurs et la structuration de filières,
- la réalisation de voyages d'études ou de formation,
- l'amélioration des connaissances techniques, économiques ou réglementaires des producteurs,

- l'étude des coûts de production,
- l'amélioration de la qualité des plantes et des produits qui en sont issus,
- les analyses d'impact des réglementations,
- la vulgarisation de connaissances scientifiques ou la présentation de données factuelles sur les produits,
- la connaissance des marchés et les inventaires de production,
- l'aide à la conception et au suivi de projets nouveaux destinés à faire émerger de nouveaux débouchés,
- la réalisation de services ou de conseils (sont exclues les actions de routine qui correspondent aux dépenses normales de fonctionnement des entreprises agricoles).

c] Aide en faveur des distillateurs dans le cadre du règlement REACH³

FranceAgriMer soutient également les distillateurs fabriquant certaines huiles essentielles telle que l'huile de lavandin, lavande, sauge sclarée ou officinale, etc. Ces aides sont accordées uniquement aux fabricants qui procèdent à leur enregistrement conformément au règlement REACH.

d] Aide en faveur d'investissements pour la production et la première transformation

Dans le cadre de soutiens au développement durable de la filière des PPAM, l'établissement accorde des aides aux producteurs ayant élaboré un plan stratégique pour la modernisation durable de leur exploitation en vue de :

- renforcer l'insertion économique de l'exploitation en favorisant des engagements commerciaux durables,
- s'adapter aux évolutions de la demande, notamment en matière d'amélioration de la qualité des produits,
- contribuer à l'amélioration des conditions de production,
- diminuer la pénibilité du travail.

³ REACH est le règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques. Il est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. REACH rationalise et améliore l'ancien cadre réglementaire de l'Union européenne (UE) sur les produits chimiques.

e] Aide aux investissements (études de faisabilité et de services de conseils dans les PME)

Ces aides sont accordées aux entreprises présentant un plan d'investissement dans le cadre d'un projet stratégique de développement ou d'innovation, pour améliorer la première transformation de plantes à parfum, aromatiques et médicinales et leur commercialisation.

Le projet en question doit détailler les sources d'approvisionnement en plantes utilisées ainsi que les moyens mis en œuvre en vue de renforcer la triple performance de l'entreprise : performance économique (compétitivité), performance environnementale (impact sur les milieux et l'énergie) et performance sociale (conditions de travail).

Les aides et les actions de FranceAgriMer sont en constante évolution, leur mise en place dépend étroitement des nouveaux objectifs des pouvoirs publics, des préoccupations des professionnels, de l'évolution dynamique des marchés des PPAM et enfin de la quête de l'équilibre entre les régions et les filières.

IV – Le CIHEAM-IAM-M : une organisation internationale de recherche, formation et coopération en Méditerranée

Le Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes -Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IAMM) a réalisé cette étude sous sa responsabilité.

Ce centre a été créé en 1962 en tant qu'organisation internationale inter-gouvernementale méditerranéenne spécialisée dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement. Les pays membres du CIHEAM sont : l'Albanie, l'Algérie, l'Egypte, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Liban, Malte, le Maroc, le Portugal, la Tunisie, la Turquie.

Il est reconnu comme un « organisme d'intérêt communautaire » par la Commission Européenne. Son Secrétariat général est basé à Paris. Il se structure autour de quatre Instituts Agronomiques Méditerranéens (IAM), localisés à Bari (Italie), Chania (Grèce), Montpellier (France) et Saragosse (Espagne).

1. Recherche et plateforme doctorale

Chaque année, le CIHEAM-IAM-M mobilise à travers son réseau euro-méditerranéen près de 200 chercheurs et experts dans des programmes de recherche, d'enseignement et de

coopération sur les thèmes prioritaires de l'Institut en agriculture, environnement, alimentation et développement durable. Une reconnaissance académique internationale lui permet de participer ou de coordonner des programmes de recherche et d'enseignement internationaux, nationaux ou européens (Horizon 2020, Erasmus+, etc.). Le Laboratoire d'Accueil Méditerranéen en Économie et Sciences Sociales (LAMES) du CIHEAM-IAMM conduit des recherches spécialisées ou appliquées autour du triptyque Agriculture, Alimentation et Développement Durable. Il traite des politiques agricoles et alimentaires, des choix publics et des marchés, des stratégies d'acteurs, du développement rural, de l'alimentation durable, de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles. Il est engagé dans des projets de recherche sur financements de l'Union européenne, de l'Agence Nationale de la Recherche ou encore de fonds de coopération bilatérale et multilatérale ou de fondations privées. Ce laboratoire, intégré au dispositif local de recherche via des Unités Mixtes de Recherche (UMR) du campus montpellierain d'Agropolis International (UMR MOISA, UMR SYSTEM et UMR GRED) est, par ailleurs, un instrument de coopération grâce aux relations étroites qu'il entretient avec les institutions du Sud et de l'Est méditerranéen. Il accueille tous les ans de 30 à 50 doctorants de la Méditerranée, en séjour permanent ou de courte durée.

2. Enseignement et formation

Depuis plus de 50 ans, le CIHEAM-IAMM observe, analyse et accompagne les évolutions géopolitiques, économiques et culturelles de la région méditerranéenne. Plus de 5000 stagiaires (étudiants et professionnels, en cycles court ou long) ont été formés, plus de 900 Masters of Science du CIHEAM soutenus et plusieurs dizaines de doctorats accompagnés. L'Institut est certifié qualité ISO 9001 pour ses processus pédagogiques de formation Master, formation professionnelle continue et formation linguistique.

➤ **Formations Master of Science – Accrédités par l'éducation nationale et certifié ISO 9001**

Le CIHEAM-IAMM propose deux diplômes : un diplôme de Master 2 (bac+5) et un diplôme de Master of Science (bac+6). Les Masters (M2) sont tous accrédités par l'Education Nationale. Certains masters sont co-accrédités avec les universités de Montpellier et SupAgro, offrant ainsi une voie vers la filière doctorale universitaire. D'autres Masters internationaux sont construits avec les pays tiers tout en étant accrédités, notamment avec le Liban. L'Institut bénéficie de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur 2014-2020.

Quatre parcours de Master existent : Développement Territorial et Projets ; Gestion Agricole et Territoires ; Economie du Développement Agricole, de l'Environnement et de l'Alimentation ; Chaînes de Valeur et Agro-logistique.

L'enseignement est modulaire et capitalisable, crédité selon les normes ECTS.

➤ Formations professionnelles continues certifiées ISO 9001

Le CIHEAM-IAMM propose des programmes de formation adaptés aux besoins des individus et des organisations, avec des contenus de formation « sur mesure » et des méthodes pédagogiques flexibles. Chaque module peut être suivi à la carte. En parallèle, des formations courtes personnalisées, sur demande, sont élaborées à partir d'une analyse des besoins et en fonction des exigences professionnelles. L'Institut peut également apporter son appui aux organismes de formation et les accompagner dans l'élaboration de leur ingénierie pédagogique, ainsi que dans la conception et la mise en place de leurs plans de formation.

3. Coopération et expertise

En 2012, le CIHEAM-IAMM a été désigné comme opérateur par la Commission Européenne pour mettre en place le programme de voisinage européen pour le développement agricole et rural dans les pays de la rive sud (ENPARD). Cette action, au même titre que les autres projets euro-méditerranéens, est conduite avec les acteurs du développement, qu'ils soient institutionnels, professionnels ou issus de la société civile. Le fait de travailler avec les acteurs renforce l'identité et l'action régionale méditerranéenne du CIHEAM.

Le CIHEAM-IAMM réalise des programmes de développement de dimension nationale ou régionale, notamment dans les domaines ayant trait à : l'organisation des acteurs et des filières (organisation des producteurs, clusters, valorisation des ressources territoriales, etc.) ; le développement local (renforcement de la société civile, gestion participative des projets, développement durable des territoires ruraux etc.) ; les politiques agricoles et les dispositifs de capitalisation et d'aide à la décision (observatoires thématiques, systèmes d'information sur les marchés et les échanges agroalimentaires, modélisation et aide à la décision, animation des réseaux de compétences, etc.). L'Institut met également son expertise à disposition des instances gouvernementales et des collectivités territoriales. En synergie avec son réseau de partenaires, il dispose d'une capacité d'ensembliser lui permettant de mobiliser une gamme variée de compétences (décideurs institutionnels, professionnels, enseignants, chercheurs, société civile) pour construire des propositions alliant savoir-faire et dimension internationale des équipes.

4. Animation scientifique et campus

Les actions de recherche, de formation et de coopération font l'objet de séminaires internationaux organisés dans différents pays ou directement sur le campus de Montpellier.

L'édition de *Mediterra*, de *NewMedit* et d'*Options Méditerranéennes* (séries A et B, communes aux 4 instituts du CIHEAM) garantit la diffusion et la visibilité d'articles, d'études, ou d'actes de séminaires auprès de tous les pays membres du CIHEAM. Le catalogue en ligne permet l'accès à distance aux ressources électroniques. L'ensemble des éditions du CIHEAM y est disponible en libre accès. La collection *Master of Science* valorise également les meilleurs mémoires de Masters soutenus au CIHEAM-IAMM. Partenaires et étudiants peuvent bénéficier d'un appui à la publication dans des publications scientifiques et de transfert grâce au service publications et documentation.

Le CIHEAM-IAMM dispose d'un atelier multimédia dédié à la conception et la réalisation de documents multimédia en appui à l'enseignement numérisé et à la recherche. Il est spécialisé dans l'élaboration de stratégies de communication appliquées aux démarches pédagogiques, s'adaptant aux « terrains » les plus variés et incluant l'ingénierie des chaînes de production : ressources humaines et filières techniques.

Le campus du CIHEAM-IAMM offre 98 studios pour les étudiants et enseignants-chercheurs, une cafétéria de 150 places ainsi qu'une « Villa *Mediterra* » de standing pour accueillir les visiteurs. L'ensemble du dispositif, construit selon le cahier des charges Haute Qualité Environnementale (HQE), est équipé pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Les étudiants bénéficient d'un environnement de travail privilégié au sein de la communauté scientifique régionale d'Agropolis International.

Sur les plantes aromatiques et médicinales, le CIHEAM-IAMM a capitalisé un grand nombre d'études et de mémoires (Masters et doctorats) ; de surcroît, il conduit des projets de coopération au Maroc et en Albanie de manière régulière. Les collaborations avec les réseaux des autres instituts membres du CIHEAM facilitent la construction d'un réseau d'informations sur les questions de socio-économie et de préservation de la ressource. Les résumés des travaux et des projets portant sur les plantes sous l'égide du CIHEAM ont été rassemblés pour capitaliser les analyses (annexe 0.1).

V – Contexte et justification de l'étude

FranceAgriMer est aussi un organisme travaillant sur le développement durable des plantes aromatiques et médicinales et ce à l'échelle internationale. Ainsi, FranceAgriMer a mis en place des contrats et des conventions de partenariat avec un certain nombre de pays européens et pays tiers méditerranéens dont font partie les pays concernés par cette étude : l'Albanie et l'Algérie. Le but est de fournir des informations structurées sur ces marchés et de réfléchir à des stratégies afin de promouvoir des coopérations fondées sur une confiance mutuelle qui

facilite les négociations et la signature d'accords bilatéraux. La création du Centre d'Etude et de Développement Durable Euro-méditerranéen (CEDDEM) en 2008 est un exemple d'outil d'appui visant à contribuer à la préservation et à la valorisation des plantes en partenariat avec différents pays méditerranéens.

La mission qui a été confiée au CIHEAM-IAMM s'inscrit dans ce cadre, car il est prioritaire pour FranceAgriMer de développer ses compétences sur les marchés internationaux avec des partenaires extérieurs afin d'améliorer et d'assurer la durabilité des actions de coopération et de recherche. L'objectif est aussi de répondre aux besoins d'information de l'Etat et des opérateurs économiques de la filière PPAM afin que cette filière soit dynamique et compétitive sur les plans national et international.

L'étude vise à décrire, par une approche quantitative et qualitative, le potentiel économique des marchés des PPAM et leurs dynamiques nationales en Albanie et Algérie. Elle vise à identifier les potentiels et les obstacles dans les sous-filières les plus importantes soit en termes économiques soit en termes d'usage. Elle vise également à développer une méthodologie d'analyse qui permettrait de suivre des marchés hétérogènes et en constantes évolutions.

Les recommandations émises devront servir de base de discussions pour la construction d'un observatoire économique méditerranéen sur les PPAM. Est notamment attendue une analyse des tendances des marchés, des acteurs clés du secteur et de leurs modes d'organisation.

